

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

17 OCTOBRE 1955

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 20

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Informations

Avis de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier aux Associations d'entreprises relevant de la Communauté 897

Communiqué

Affectation d'une aide financière, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, à l'encouragement de différentes recherches dans le domaine de l'hygiène et de la médecine du travail 897

CONSEIL DE MINISTRES

Décisions et Avis

Décision relative au remplacement d'un membre décédé du Comité Consultatif 898

Avis conforme donné par le Conseil, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, sur l'affectation d'un fonds annuel de 300.000 unités de compte U.E.P., provenant des prélèvements, à un plan de recherches techniques de quatre ans en matière d'hygiène et de médecine du travail 898

COUR DE JUSTICE

Communications

Recours de l'«Associazione Industrie Siderurgiche Italiane» (ASSIDER) de Milan, contre la Haute Autorité, présenté le 12 septembre 1955 (Affaire N° 11-55) 899

Recours de l'Association «Industria Siderurgica Associata» (I.S.A.), de Milan, contre la Haute Autorité, présenté le 13 septembre 1955 (Affaire N° 12-55) 900

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

		Prix	
		F. B.	F. F.
	Périodiques		
	Bulletin Statistique — Publication bimestrielle —	60,—	420,—
	Abonnement pour 6 numéros (une année)	300,—	2.100,—
	Brochures		
<i>Nos de référence</i>			
10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20,—	140,—
172	Interventions du Président et des Membres de la Haute Autorité devant l'Assemblée Commune. Session de janvier 1953 à Strasbourg (*)	20,—	140,—
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20,—	140,—
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15,—	100,—
1042	Recueil Statistique de la Communauté 1953	60,—	420,—
1124	Echange de lettres entre le Président Eisenhower et les Présidents des Commissions des Affaires Etrangères du Congrès des Etats-Unis au sujet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Unification de l'Europe (*)	8,—	55,—
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43,—	300,—
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18,—	125,—
1268	Allocution prononcée par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session extraordinaire de janvier 1954 à Strasbourg (*)	6,—	40,—
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40,—	280,—
1360	Documentation sur les problèmes du travail dans les industries de la Communauté (Emploi et salaires)	45,—	315,—
1523	Exposé sur la situation de la Communauté présenté à la Session extraordinaire de l'Assemblée Commune (novembre 1954) (*)	30,—	210,—
1539	Accord concernant les relations entre la Communauté et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et documents annexes (*)	10,—	70,—
1576	Troisième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (12 avril 1954—10 avril 1955) (*)	40,—	280,—
1603	Allocution de M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session ordinaire, mai 1955 à Strasbourg	6,—	40,—
1487	La Formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique des pays de la Communauté	90,—	630,—
1366	Mémento de Statistiques 1954	30,—	210,—
1585	Mémento de Statistiques 1955	30,—	210,—
1626	Discours de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune; Session ordinaire 1955 à Strasbourg	6,—	40,—

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Avis de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier aux Associations d'entreprises relevant de la Communauté

(Article 48 du Traité)

Par lettres adressées le 6 octobre 1955 au Président du Comité Consultatif, la Haute Autorité a demandé au Comité de procéder aux consultations prescrites

- 1^o par l'article 55, paragraphe 2 du Traité, sur l'opportunité d'affecter des fonds provenant des prélèvements prévus à l'article 50, à une aide financière à des essais de comparaison de coques de haut fourneau ;
- 2^o par l'article 53, alinéa 1 a) du Traité, sur l'opportunité d'autoriser l'institution, sous le contrôle de la Haute Autorité, d'un mécanisme financier commun à des entreprises sidérurgiques allemandes et destiné à permettre une compensation des prix d'une certaine quantité de charbon importé des Etats-Unis.

Les Associations d'entreprises relevant de la Communauté ont, en vertu de l'article 48, alinéa 2 du Traité, le droit de soumettre à la Haute Autorité les observations de leurs membres sur les objets de consultation ci-dessus indiqués.

Les observations éventuelles doivent parvenir à la Haute Autorité au plus tard le mercredi 9 novembre 1955.

Luxembourg, le 10 octobre 1955

*Le Secrétaire
de la Haute Autorité*

M. KOHNSTAMM

COMMUNIQUE

Affectation d'une aide financière, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, à l'encouragement de différentes recherches dans le domaine de l'hygiène et de la médecine du travail

Après consultation du Comité Consultatif et sur avis conforme du Conseil de Ministres, la Haute Autorité a décidé, au cours de sa séance du 5 octobre 1955, d'affecter, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, une aide financière annuelle de 300.000 unités de compte U.E.P. pendant quatre ans, à l'encouragement de différentes recherches ayant trait à l'hygiène et la médecine du travail dans les industries du charbon et de l'acier des pays de la Communauté.

CONSEIL DE MINISTRES

DÉCISIONS ET AVIS

DÉCISION

relative au remplacement d'un membre décédé du Comité Consultatif

LE CONSEIL

Vu l'article 18, alinéa 2 du Traité,

DÉCIDE:

M. Dr. rer. pol. Konrad Gottschall, Siemens-Werke A.G., Erlangen, est nommé membre du Comité Consultatif en remplacement de M. Karl Lange, décédé le 28 juin 1955 à Frankfurt/Main (catégorie utilisateurs et négociants).

La nomination ci-dessus prend effet à dater du 26 septembre 1955.

La présente décision a été adoptée par le Conseil au cours de sa 27^e session tenue le 26 septembre 1955.

Par le Conseil

Le Président

L. WESTRICK

AVIS CONFORME

donné par le Conseil, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, sur l'affectation d'un fonds annuel de 300.000 unités de compte U.E.P., provenant des prélèvements, à un plan de recherches techniques de quatre ans en matière d'hygiène et de médecine du travail

Par lettre en date du 8 juillet 1955, la Haute Autorité a sollicité du Conseil, au titre de l'article 55, paragraphe 2 c) du Traité, un avis conforme sur l'affectation d'un fonds annuel de 300.000 unités de compte, provenant des prélèvements, à un plan de recherches techniques de quatre ans en matière d'hygiène et de médecine du travail.

Le Conseil, réuni en sa 27^e session le 26 septembre 1955, a donné, dans les termes reproduits au procès-verbal des délibérations du Conseil, l'avis conforme demandé par la Haute Autorité.

Par le Conseil

Le Président

L. WESTRICK

COUR DE JUSTICE

COMMUNICATIONS

Recours de l'«Associazione Industrie Siderurgiche Italiane» (ASSIDER), de Milan, contre la Haute Autorité, présenté le 12 septembre 1955 (Affaire N° 11-55)

L'«Associazione Industrie Siderurgiche Italiane» (ASSIDER) de Milan, en la personne de son président, M. Dandolo Francesco Rebuglia, représentée et assistée, en vertu d'un mandat spécial du 31 août 1955, par le Professeur Cesare Grassetti, avocat au barreau de Milan, ayant fait élection de domicile chez M. Guido Rietti, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, a déposé le 12 septembre 1955 au Greffe de la Cour de Justice un recours contre la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier tendant à l'annulation de la décision N° 26-55 du 20 juillet 1955 (*Journal Officiel de la Communauté du 26 juillet 1955*), ainsi que de la décision N° 14-55 de la Haute Autorité, du 26 mars 1955 (*Journal Officiel de la Communauté du 30 mars 1955*).

La partie requérante demande qu'il plaise à la Cour :

«annuler la décision N° 26-55 de la Haute Autorité, du 20 juillet 1955, ainsi que la partie de la décision N° 14-55 de la Haute Autorité, du 26 mars 1955, relative aux économies de ferraille réalisées grâce à une consommation accrue de fonte, prendre en même temps les mesures prévues par le Traité, et, le cas échéant, ordonner le sursis à l'exécution de la décision attaquée

et condamner la défenderesse aux dépens.»

**Recours de l'association «Industrie Siderurgiche Associate» (I.S.A.)
de Milan, contre la Haute Autorité, présenté le 13 septembre 1955
(Affaire N° 12-55)**

L'association «Industrie Siderurgiche Associate» (I.S.A.), 37, via Senato à Milan, en la personne de son président, M. Emilio Pozzi, représentée et assistée, en vertu d'un mandat spécial du 20 août 1955, par M^e Pietro Gasparri, professeur de droit administratif à l'Université de Pérouse et avocat à la Cour de Cassation de Rome, ayant fait élection de domicile chez M. Guido Rietti, 15, boulevard Roosevelt, à Luxembourg, a déposé le 13 septembre 1955 au Greffe de la Cour de Justice un recours contre la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, tendant à l'annulation de la décision N° 26-55 (*Journal Officiel de la Communauté du 26 juillet 1955*).

La partie requérante demande qu'il plaise à la Cour :

«annuler, conformément à l'article 33 du Traité, la décision N° 26-55 avec toutes les conséquences qui en découlent et, le cas échéant, ordonner le sursis à l'exécution de la décision attaquée ou prescrire toutes autres mesures provisoires nécessaires, conformément à l'article 39,

et condamner la défenderesse aux dépens.»

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

ÉDITIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE

Périodiques

	<i>Prix</i>	
	F. B.	F. F.
Rapport sur l'application du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier	20,—	140,—
Abonnement pour l'année 1954 (3 numéros)	45,—	320,—
Abonnement pour l'année 1955 (3 numéros)	45,—	320,—
Bulletin mensuel de Bibliographie	7,—	50,—
Abonnement pour l'année 1955 (12 numéros)	65,—	450,—
Informations bimensuelles sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier et sur l'intégration européenne	15,—	100,—
Abonnement pour l'année 1955 (20 numéros)	225,—	1 580,—

*Nos de
référence*

Brochures

212	Débats de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso de la Session d'ouverture du 10 au 13 septembre 1952 et de la Session du 10 au 13 janvier 1953 (N° 1)	65,—	450,—
1033	Idem: Session extraordinaire du 11 mars 1953 (N° 2)	9,—	65,—
1074	Idem: Session ordinaire du 12 mai 1953 (N° 3)	4,—	30,—
1134	Idem: Session ordinaire du 15 au 23 juin 1953 (N° 4)	70,—	490,—
1273	Idem: Session extraordinaire du 14 au 16 janvier 1954 (N° 5)	50,—	350,—
1450	Idem: Session ordinaire du 11 au 21 mai 1954 (N° 6)	120,—	840,—
1533	Idem: Session extraordinaire du 29 novembre au 2 décembre 1954 (N° 7)	60,—	420,—
1617	Idem: Session extraordinaire du 6 au 9 mai 1955 (N° 8)	22,—	150,—
1622	Idem: Session ordinaire du 10 au 14 mai et du 22 au 24 juin 1955 (N° 9)	120,—	840,—
1153	Premier Rapport annuel (septembre 1952 - septembre 1953). Réunion jointe des Membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des Membres de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso (*)	43,—	300,—
1129	Séance du 22 juin 1953	30,—	200,—
1458	Séance du 20 mai 1954	22,—	150,—
1525	Règlement de l'Assemblée Commune	30,—	210,—

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

PUBLICATIONS

réalisées pour l'Assemblée Ad Hoc

1001	Compte rendu in extenso de la Séance d'ouverture du 15 septembre 1952, de la Séance du 7-10 janvier 1953, de la Séance du 6-10 mars 1953	120,—	840,—
15	Rapport de la Commission Constitutionnelle (20 déc. 1952)	60,—	420,—
1078	Projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne	30,—	210,—

Ces ouvrages sont imprimés en cinq langues (français, allemand, anglais, italien et néerlandais).

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», Post and Trade Section, Cornwall House, Stamford Street, London S. E. 1.